Nations Unies

S/PV.4548



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4548e séance

Mercredi 5 juin 2002, à 16 h 20

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d’Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation en République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l’interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d’un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

02-41135 (F)



La séance est ouverte à 16 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en arabe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Kishore Mahbubani, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2002. Nous remercions également tous ses collègues de la Mission permanente de Singapour. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Mahbubani pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Joseph Nanven Garba, ancien Ministre des affaires étrangères du Nigéria et Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer notre profond chagrin et notre peine à la suite du décès de Joseph Nanven Garba, ancien Ministre des affaires étrangères du Nigéria et Président de l'Assemblée générale de la quarante-quatrième session. M. Garba a également servi avec une grande compétence en tant que Président du Comité spécial contre l'apartheid pendant une période de cinq ans, qui a pris fin en 1989.

M. Garba a consacré sa vie entière à son pays, à l'Afrique et à la cause de la paix. Sa mort nous afflige tous profondément.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaiterais transmettre au Gouvernement et au peuple nigérians ainsi qu'à la famille endeuillée de l'Ambassadeur Garba les profondes condoléances du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République démocratique du Congo

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques les actes d'intimidation et les déclarations publiques dénuées de fondement à l'encontre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), notamment les tentatives faites par le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) pour “bannir” le Représentant spécial du Secrétaire général, et “expulser” plusieurs membres de la MONUC et d'autres membres du personnel des Nations Unies des zones sous son contrôle. Il réaffirme son plein appui au Représentant spécial et au personnel dévoué de la MONUC.
>
> Le Conseil de sécurité souligne que ces attaques injustifiées vont directement à l'encontre du processus de paix et de réconciliation nationale en République démocratique du Congo et des intérêts du RCD-Goma.
>
> Le Conseil de sécurité réaffirme sa condamnation des meurtres et attaques perpétrés contre des civils et des soldats à la suite des événements qui ont eu lieu le 14 mai à Kisangani et attend avec intérêt de recevoir le rapport et les recommandations conjoints de la MONUC et du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les actes de violence perpétrés à Kisangani. Le Conseil considère que

c'est au RCD-Goma, en sa qualité d'autorité de fait, qu'il incombe de mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires, aux violations des droits de l'homme et aux actes arbitraires de harcèlement de civils commis à Kisangani et dans toutes les autres zones placées sous son contrôle.

Le Conseil de sécurité exige du RCD-Goma : qu'il cesse immédiatement de harceler les représentants de l'ONU et facilite le déploiement et les opérations de la MONUC; qu'il coopère pleinement à toutes les enquêtes sur les actes de violence perpétrés à Kisangani et dans les zones avoisinantes; et qu'il se conforme à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en démilitarisant Kisangani.

Le Conseil de sécurité demande au Rwanda d'exercer son influence pour obtenir du RCD-Goma qu'il s'acquitte sans délai de toutes ses obligations aux termes des résolutions du Conseil de sécurité et de la présente déclaration de son président.

Le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le RCD-Goma à tenir de nouvelles discussions le plus tôt possible et de bonne foi, en prenant en compte les progrès réalisés lors du dialogue intercongolais tenu à Sun City, en vue de parvenir à un accord global sur la transition politique. À cet égard, le Conseil appuie les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le dialogue intercongolais, nouvellement nommé, M. Mustapha Niasse. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2002/19.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.